

BPJEPS

éducateur sportif mention activités gymniques – option "activités gymniques acrobatiques" ou "gymnastique rythmique"

BAC (NIV.4)

Titre inscrit au RNCP (fiche 37190)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, la conduite de séances d'initiation ou la conduite de cycles d'apprentissage en activités gymniques nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code.

Aptitudes à l'emploi : Aisance relationnelle – Sens des responsabilités – Pédagogie – Sens de l'organisation – Sens de l'observation

Compétence : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Compétence : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Compétence : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques

Compétence : Mobiliser les techniques de l'option « activités gymniques acrobatiques » ou « gymnastique rythmique » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

FORMATION

Durée

De 11 à 24 mois

Dates de rentrées

Entre août et septembre

Lieux de formation possibles

> AFMS – L'Etrat (42), Lyon (8ème)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date. Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage
Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme ;
– « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent
– ou « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité, assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
Satisfaire à un test d'exigences préalables

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

– Participation au fonctionnement de la structure d'activités gymniques – Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités gymniques – Conduite d'actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement des activités gymniques – Encadrement des activités gymniques acrobatiques ou de la gymnastique r.

Emplois accessibles

> Postes : Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » exerce le métier de moniteur de gymnastique
> Secteurs : Les principaux emplois susceptibles d'être offerts aux titulaires d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » se déclinent auprès des associations affiliées à la Fédération française de g

Poursuite d'études

Une fois le diplôme obtenu il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 5) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 5 (équivalent BAC+2).

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

BP JEPS

éducateur sportif mention activités gymniques – option "activités gymniques acrobatiques" ou "gymnastique rythmique"

BAC (NIV.4)

Titre inscrit au RNCP (fiche 37190)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Compétences	Modalités d'évaluations
Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	Les modalités d'évaluation sont les suivantes : Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation en activités gymniques qui fait l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien. Conduite d'une séance d'animation issue d'un document produit par le candidat comprenant deux cycles distincts d'animation portant sur deux activités gymniques différentes suivie d'une soutenance et d'un entretien. Conduite d'une séance d'entraînement issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'entraînement portant une activité gymnique acrobatique ou la gymnastique rythmique suivie d'une soutenance et d'un entretien.
Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	
Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques	
Mobiliser les techniques de l'option « activités gymniques acrobatiques » ou « gymnastique rythmique » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage	